

Membres présents

ARCHAMPS	A RIESEN,
BEAUMONT	M GENOUD,
BOSSEY	
CHENEX	P-J CRASTES,
CHEVRIER	A CUZIN,
COLLONGES-SOUS- SALEVE	V THORET-MAIRESSE,
DINGY-EN-VUACHE	
FEIGERES	E ROSAY,
JONZIER-EPAGNY	M GRATS,
NEYDENS	M MERMIN,
PRESILLY	C VINCENT,
ST-JULIEN-EN- GENEVOIS	L DUPAIN,
SAVIGNY	J BOUCHET, M DE SMEDT, J-C GUILLON,
VALLEIRY	
VERS	B FOL,
VIRY	A MAGNIN,
VULBENS	J LAVOREL
	L CHEVALIER, F DE VIRY,
	F BENOIT,

Membre excusé V LECAUCHOIS,

Membres absents : S BEN OTHMANE, J-L PECORINI,

Invité N DUPERRERET

Monsieur le Président ouvre la séance.

I. Désignation d'un secrétaire de séance

Madame Joëlle LAVOREL est désignée secrétaire de séance.

II. Information/débat

1. Projet de service eau et assainissement

Diaporama joint au présent compte-rendu.

Concernant l'étude de restructuration des STEP et notamment le scénario A à 90 M€, M De Smedt souhaite savoir quel est le niveau de subvention attendu.

P Bloch répond qu'il n'a pas été calculé avec précision mais il est plafonné et ne représentera pas plus de 50% de l'investissement. Le scénario D préconisé permettrait d'obtenir environ 30% de subventions.

E Rosay rappelle qu'une partie des effluents du territoire est traitée côté suisse. Une convention a été passé depuis 10 ans pour une période de 30 ans. Il semble inéluctable que les coûts vont augmenter, notamment du fait de l'obligation de traitement des micros-polluants.

Il estime qu'un scénario basé essentiellement sur une évacuation des effluents en suisse serait financièrement risqué.

Concernant l'atténuation de l'impact tarifaire et la proposition de mettre en place la mensualisation, A Riesen préconise que les Maires adressent un courrier conjoint à la Trésorerie pour appuyer cette démarche car la trésorerie ne souhaite pas pour l'instant la mettre en place.

JC Guillon propose de saisir directement la direction départementale des finances publiques.

M De Smedt indique qu'il a un rendez-vous agendé avec la trésorerie mercredi et en profitera pour aborder ce sujet.

Concernant la tarification, A Magnin souligne l'importance de travailler sur une équité et pas forcément sur l'égalité, pour prendre en compte des situations spécifiques, notamment au niveau de l'agriculture.

PJ Crastes rappelle que le transfert de la compétence eau s'est accompagné d'une convergence des tarifs. Certaines communes avaient mis en place des tarifs particuliers pour les agriculteurs. La Communauté de communes n'a pu reprendre ces dispositifs car considérés comme illégaux. Si depuis les données juridiques ont changé, cette éventualité pourrait être étudiée.

E Rosay constate que l'agriculture est un domaine vaste regroupant des activités très variées ; certaines ne sont pas appelées à faire l'objet d'une aide de la collectivité, comme par exemple les pensions de chevaux. Il pourrait être opportun d'identifier dans le projet de territoire quelles agricultures les élus souhaitent soutenir et leur attribuer une subvention à l'eau dans ce cadre.

F Benoit s'étonne de la situation actuelle de devoir recruter au moins 6 agents et un plan d'investissement massif.

Il constate par ailleurs qu'il est prévu de doubler le pompage de Matailly et souhaite savoir si les questions de foncier qui se posaient pour les premiers pompages ont été solutionnées.

E Rosay répond qu'un travail est en cours. Si les négociations amiables n'aboutissent pas avec le propriétaire, la procédure de DUP sera engagée.

M De Smedt observe que le scénario qu'il est proposé de retenir pour la restructuration des STEP est le D mais il souhaite savoir s'il est possible néanmoins de travailler sur les autres.

Par ailleurs, concernant la structuration du service, est-il possible de procéder par étapes en recrutant les personnels selon un échéancier pluriannuel établi ?

P Bloch précise que 6 postes sont urgents et 3 postes supplémentaires (recherche de fuites, urbanisme et servitudes) seront nécessaires dans un second temps. Il convient de savoir s'il est souhaité d'attendre l'audit ou d'anticiper pour ces derniers. Quoiqu'il en soit, à horizon 2025, le service devra être dimensionné en fonction du mode de gestion retenu.

La prospective présentée aujourd'hui comprend les 9 postes ainsi que le scénario D.

M De Smedt souhaite néanmoins retravailler sur les questions essentielles posées aujourd'hui, à savoir le traitement de l'eau potable avec la construction d'une usine avec les Suisses, l'assainissement sur le bassin versant de Neydens et Saint-Julien avec un risque de gel des permis de construire suite à la mise en demeure de la DDT de réaliser des travaux urgents, le scénario C sur la reconfiguration des STEP qui permet de régler rapidement le problème.

E Rosay précise que les scénarios de restructuration des STEP ont été présentés aux services de l'Etat et aux suisses. La DDT est informée de la réflexion de la CCG et ne bloque pas pour l'instant pas les permis de construire, mais il faut néanmoins faire avancer rapidement ce travail.

M De Smedt souligne qu'il est important pour les communes de connaître les zones en tension afin de freiner les projets des promoteurs.

A Magnin constate que ce plan d'investissement conduit à une augmentation de 15 € de la facture d'eau d'une famille de 4 personnes par an ; ce n'est pas une somme élevée. Ces investissements sont nécessaires. C'est sur ces deux éléments qu'il faut communiquer.

E Rosay souligne l'importance d'avoir une vision politique à long terme.

PJ Crastes observe que le même débat s'est tenu en commission. Il est nécessaire d'avoir des éléments de risque selon que le règlement évolue, les taux de change, la réglementation. Concernant l'eau potable, le schéma directeur de 2005 prévoyait déjà des investissements lourds, tels que Matailly par exemple. En 2018 d'autres ont été ajoutés. L'assainissement a manqué de vision prospective sur les investissements à réaliser, la collectivité vivant sur ses acquis, ce qui a conduit à la situation actuelle.

Néanmoins, il manque des éléments d'analyse de risques pour prendre une décision aujourd'hui. Le budget d'exploitation assainissement actuel est de 5 M € alors qu'il est proposé un surcoût de fonctionnement de 6 M €.

E Rosay indique que les volets financiers et techniques sont à prendre en considération ; certains scénarios sont plus complexes que d'autres à mettre en œuvre, y compris en terme de délai.

PJ Crastes signale que certains postes de dépenses n'ont pas été consommés faute de personnel pour accompagner la réalisation des travaux ou études.

Il demande que la présentation soit complétée pour être annexée au compte-rendu.

Il propose que le point soit réabordé en novembre avec des éléments plus précis sur les effectifs et la prospective.

M Mermin évoque la problématique de Savigny et de Jonzier. Il est important de prendre contact avec la communauté de communes Fier et Usse pour trouver des solutions à l'échelle du bassin versant des Usse, en lien avec Syr'Usse.

P Bloch précise qu'une rencontre a été organisée avec la semaine dernière mais la communauté ne semble pas particulièrement moteur dans le projet.

JC Guillon propose de faire plusieurs stations en fonction des bassins versant, en ayant pour exutoire le Rhône.

P Bloch précise que plus on diminue le nombre de station et moins le cout d'exploitation est important. Beaucoup de petites stations sont difficiles à gérer.

2. Mise à jour du RIFSEEP

Diaporama joint au présent compte-rendu.

	Groupe	Libellé du groupe	Postes	Détail du poste	fourchettes actuelles	évolution depuis 2018	provoque proposition 2/01/2022	Proposition nouvelles fourchettes		
Postes de direction	D1	DGS	DGS	DGS	18000	22000	18200	20000	18000	24000
	D2	DGA	DGA	DGA			18250		17000	22000
	D3	Directeur de pôle	Directeur de pôle	directeur de pôle	15500	18700	16900	17000	15300	20000
Postes d'encadrement	E1	Directeur et directeur adjoint	Directeur Directeur d'un SPIC / Régie Adjoint au directeur de pôle	directeur des dyn territoriales et dev durable directeur d'un SPIC adjoint au directeur de pôle				13000	12000	16000
	E2-1	Chef et coordinateur de services Responsable et coordinateur d'équipements Encadrement de proximité (dont adjoint)	- Chef de service - Coordinateur de services (petite enfance / créches) - Adjoint au directeur - Adjoint au directeur d'un SPIC	par service, en attendant un service dans son ensemble : déchets, P, communication, urba, financier, ADS, mobilité, SCOP, finances, coordinateur petite enfance, RAM, MTD, Direction mutualisée Eau et assainissement				12750	11000	14000
	E2-2				9900	12100	10800	10625	10000	12500
	E2-3									
	E3-1		- Chef d'équipe	régies eau/assst et travaux, déchets, collecte, déchetterie				9125	8500	11000
	E3-2		- Responsable d'une ou plusieurs structures (crèches, micro-crèches)	directrices de crèche	7200	8800	7900	8500	8000	10000
	E3-3							8000	7500	9500
	E4-1			adjoint finances, SCOP				7725	7300	9000
	E4-2		Adjoint au chef de service ou d'une structure ou d'une équipe	adjoint directrice de crèche adjoint au chef d'équipe (déchets / collecte)	6120	7480	6700	7100	6700	8800
	E4-3							6700	6200	7500

	Groupe	Libellé du groupe	Postes	Detail du poste	fourchettes actuelles			proposition			Proposition nouvelles fourchettes	
							mission depuis 2016	1/01/2022	1/01/2022	1/01/2022		
Postes non encadrants	NE1-1	Fonctions avec ingénierie renforcée	Chargé de mission avec ingénierie Chargé de projet	mobilité, habitat, économie, planification, transition écologique, trame bleue/ GEMAPI, modes doux, O3, eau/pluvisiel, commerce	6100	13100	10900	8750	8750	8750	7500	12500
	NE1-2							8650	8650	8650	6200	8000
	NE2-1	Fonctions avec technicité	Postes avec fonctions de technicité et connaissances professionnelles particulières sur un poste opérationnel	assistants (comptables, déchets, rh, sczp, communication, service social, mobilité) techniciens travaux, exploit, eau, assainissement référénts composteurs, collecte des déchets SIC / observatoire instructeur droit des sols juriste éducateur transport public	3400	6600	3900	7200	7225	7225	6500	9000
	NE2-2							6400	6375	6375	6000	7500
	NE2-3							6100	5900	5900	5400	6700
	NE3	Fonctions opérationnelles avec qualification renforcée	Postes avec fonctions opérationnelles et qualifications particulières	écoliers de polyculture cuisinier gestionnaire chauffeur DM gardien déchetterie agent d'exploitation eau/assai gardien gyrovase agent d'accueil agent administratif clientèle eau/assainissement	4680	5720	3100	5700	5600	5600	4700	6500
	NE4	Fonctions opérationnelles	Postes avec fonctions opérationnelles	11eur agent d'entretien assistante petite enfance	4050	4950	4400	4900	4900	4800	4050	9500
								104 000 €	96 000 €	90 000 €		

3 variantes 1 2 3

F Benoit souhaite savoir comment la collectivité se situe par rapport à d'autres EPCI.

MH Dubois répond que le régime indemnitaire pratiqué à la Communauté est dans la fourchette basse par rapport à celui des EPCI membres du Pôle Métropolitain.

E Rosay souhaite savoir si ces scénarios permettent une remise à niveau.

MH Dubois répond qu'ils ne le permettent pas même avec le scénario 1. Le régime indemnitaire est faible sur l'encadrement intermédiaire et jusqu'aux postes de direction, par rapport aux communes de la CCG. Il y a un vrai décrochage.

PJ Crastes note que le comparatif présenté par rapport aux autres communes du territoire permet de casser l'idée que la rémunération au sein de la Communauté est particulièrement élevée.

F Benoit observe qu'il ne sert à rien de créer des postes s'ils ne sont pas pourvus du fait notamment d'une rémunération peu attrayante.

PJ Crastes précise que la présente proposition ne vise pas à une refonte globale mais un réajustement sur les postes les plus en tension, notamment sur les salaires les plus faibles.

M Genoud estime qu'il est nécessaire d'aller plus loin et de revaloriser de manière globale le régime indemnitaire.

F Benoit souhaite connaître le montant du CIA.

PJ Crastes répond qu'il est de 400 € brut/an au maximum. C'était un premier niveau lors de sa mise en place.

F Benoit note qu'il semble nécessaire de revaloriser le CIA.

M De Smedt observe que le CIA est un outil de valorisation du travail effectué qui conviendrait effectivement d'augmenter.

M Mermin est favorable à une refonte complète du RIFSEEP.

Avis favorable du Bureau pour retenir la variante 1 proposée et travailler dans un second temps sur une refonte complète du régime indemnitaire.

III. Compte-rendu des commissions

Aucune observation n'est formulée.

IV. Approbation du compte-rendu du Bureau communautaire du 13 septembre 2021

Aucune observation n'étant formulée, le compte-rendu est approuvé à l'unanimité.

V. Délibérations

1. Eau/Assainissement :

a. Marchés de services, prestations intellectuelles, maîtrise d'œuvre, fournitures et travaux portant sur les voiries, les espaces publics et les réseaux humides de la CCG et de la ville de Saint-Julien – Convention de groupement de commandes

Le Bureau,

Vu l'exposé de Monsieur Rosay, 6ème Vice-Président,

Compte tenu des nombreux dossiers techniques et administratifs communs entre la ville de Saint-Julien-en-Genevois et la Communauté de Communes du Genevois, il est proposé d'établir une convention de groupement permanente qui permettra de faciliter la passation des marchés concernant les deux collectivités et de gagner en réactivité sur les projets communs.

Cette convention serait conclue de façon bipartite (et ne pourrait donc inclure un tiers) et porterait sur l'ensemble des marchés de services, de prestations intellectuelles, de fournitures, de maîtrise d'œuvre et de travaux sur les voiries, les espaces publics et les réseaux humides de la CCG et de la Ville de Saint-Julien-en-Genevois, et ce, peu importe leur montant.

Ce groupement de commande comprend une commission qui a pour mission de :

- pour un marché dont le montant est inférieur aux seuils européens, proposer le ou les attributaires aux instances compétentes pour attribuer le marché ;
- pour un marché dont le montant est supérieur aux seuils européens, conformément à l'article L. 1414-2 du Code Général des Collectivités Territoriales, choisir l'offre ou les offres économiquement la ou les plus avantageuse(s) et d'attribuer le marché.

La commission de groupement est composée d'un représentant élu de chaque membre du groupement. Pour chaque membre titulaire, il est désigné, dans les mêmes conditions, un membre suppléant. Cette commission est présidée par le coordonnateur du groupement.

En outre, la mission du coordonnateur ne donne pas lieu à rémunération. Seuls les frais liés au fonctionnement du groupement et à la procédure seront répartis entre les membres du groupement au prorata du montant auquel seront attribués les marchés respectifs des membres du groupement.

Vu le Code de la commande publique, et notamment ses articles L. 2113-6 et L.2113-8

DELIBERE

Article 1 : **approuve** la convention portant sur la constitution d'un groupement de commandes permanent entre la CCG et la ville de Saint-Julien-en-Genevois, jointe à la présente délibération.

Article 2 : **désigne** Eric Rosay membre titulaire et Pierre-Jean Crastes son suppléant.

Article 3 : **autorise** Monsieur le Président à signer ladite convention et toutes pièces annexes.

Article 4 : **autorise** Monsieur le Président à accomplir toutes démarches et signer tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

- ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ -

b. Marché de fourniture et pose de pré-localisateurs communicants et non communicants de fuites en poste fixe sur le réseau d'eau potable – Attribution

Le Bureau,

Vu l'exposé de Monsieur Rosay, 6ème Vice-Président,

Dans le cadre de l'exercice de sa compétence eau et assainissement, la Communauté de Communes du Genevois a la nécessité de maintenir le rendement de son réseau d'eau potable à un niveau élevé afin de garantir la préservation des ressources et l'équilibre budgétaire. Le schéma directeur d'eau potable a montré la nécessité de déployer des prélocalisateurs de fuites sur les réseaux d'eau potable pour une plus grande réactivité de recherche de fuites et ainsi diminuer le volume de fuites. Il convient donc de lancer un marché de fourniture d'environ 700 prélocalisateurs pour couvrir le territoire de la CCG. L'ensemble de cette fourniture bénéficie de subventions exceptionnelles de la part de l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse dans le cadre de son 11ième programme au travers de la convention N°2021 0125.

Le présent marché consiste en la fourniture et la pose de prélocalisateurs communicants et non communicants de fuites en poste fixe sur le réseau d'eau potable. Il s'agit d'un accord-cadre mono-attributaire exécuté par l'émission de bons de commande d'une durée de 2 ans non reconductible. Cet accord-cadre a un montant maximum de 427 000,00 € HT.

La consultation a été lancée selon une procédure adaptée ouverte dans le respect des dispositions des articles R. 2123-1, R. 2123-4 et R. 2123-5 du Code de la commande publique, par un avis d'appel public à la concurrence envoyé le 11 mai 2021 au BOAMP et la mise en ligne du dossier de consultation sur le profil de la collectivité. La date limite de réception des offres était fixée au 11 juin 2021 à 13h00.

5 plis sont parvenus dans le délai imparti. Un seul pli contient une offre de base et une variante. L'analyse portera donc sur 6 offres étant donné que la variante est traitée comme une offre à part entière. Une pré-analyse des mémoires techniques a été opérée courant été 2021 et une phase de test s'est déroulée du 25/08/2021 au 14/09/2021 avec un dernier rapport de test envoyé le 21/09/2021.

L'analyse des offres, conformément aux critères de jugement dans le règlement de la consultation, a été présentée, pour avis, à la Commission Achats réunie le 18 octobre 2021. Au vu des résultats de l'analyse, la Commission propose de retenir l'offre de la société GUTTERMAN pour un montant estimatif de 346 180.00 € H.T.

*Vu le Code de la Commande Publique et notamment les articles R. 2123-1, R. 2123-4 et R. 2123-5,
Vu l'avis de la Commission Achats réunie le 18 octobre 2021,*

DELIBERE

Article 1 : décide de retenir l'offre de la société GUTERMANN, économiquement la plus avantageuse, selon les prix des bordereaux des prix unitaires joints à l'offre.

Article 2 : rappelle que les crédits sont inscrits au budget annexe Régie Eau potable - exercice 2021 – chapitre 21.

Article 3 : autorise Monsieur le Président à signer ledit marché et toutes pièces annexes.

- ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ -

VI. Divers

1. Ordre du jour conseil communautaire du 8 novembre

Pour information.

2. Logements d'atterrissage

Objectif = accueillir des agents arrivant sur le territoire de manière temporaire, le temps qu'ils puissent rechercher et intégrer un logement adapté à leur situation

Principe :

- mutualiser une offre de logements communaux et intercommunaux (meublés ou non)
- avec bail d'occupation précaire (6 mois renouvelables 1 fois)
- en adaptant le montant du loyer aux ressources du locataire

Rôle de la CCG :

- animation du réseau des référents communaux « logements d'atterrissage », voire auprès d'autres institutions (EPHAD, centre hospitalier, DDFIP...)
- circulation des fiches logements auprès du réseau et identification du public
- rédaction d'une convention entre chaque commune et autres institutions intéressées

Exemples :

- T2 de 45m² - loyer mensuel
 - à niveau PLAI (niveau de ressource du ménage = 16 800 €) = 229,5 €
 - à niveau PLS (niveau de ressource du ménage = 36 397 €) = 469,8 €
 - à niveau libre (moyenne de 15,4 €/m²) = 693 €
- T3 de 65 m² - loyer mensuel
 - à niveau PLAI (niveau de ressource du ménage = 20 203 €) = 331,5 €
 - à niveau PLS (niveau de ressource du ménage = 43 771 €) = 678,6 €
 - à niveau libre (moyenne de 15,4 €/m²) = 1 001 €

C Vincent précise qu'un courrier sera adressé aux communes pour les convier à une réunion de présentation du dispositif.

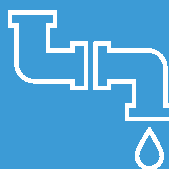
L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h15.

Rédigé par Séverine Ramseier, le 26 octobre 2021.

Vu par le Président

Projet de service

REGIE EAU & ASSAINISSEMENT



Orientations stratégiques depuis 2018

- Amélioration, fiabilisation de nos procédures et de notre organisation,
- Evolution des outils informatiques métiers,
- Schéma Directeur Eau Potable, (Réorienté en 2019 suite perchlorate)
- Zonage assainissement, SPANC (Débuté en 2021)
- Schéma Directeur Assainissement, (Diagnostics existants + restructuration des STEP)
- Suivi des effluents non domestiques, et contrôles des raccordements
- Adaptation des moyens humains (2021-2024) 1^{ère} étape d'urgence
- Construction du service à l'horizon 2025 2nd étape pour pérenniser le service

=> INCIDENCES BUDGETAIRES ?

BUDGET EAU POTABLE

Dépenses de fonctionnement

- **Création d'un poste de chargé clientèle supplémentaire**
4,5 ETP en 2013 pour 18 560 abonnés en régie (Eau + Ass)
5,4 ETP en 2020 pour 27 768 abonnés
Soit une évolution des effectifs de 20% pour une augmentation de 50% (Eau + Ass) du nombre d'abonnés.
- **Création d'un poste Ingénieur Travaux supplémentaire**
(3 ETP + 1 Responsable actuellement)

	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030
Ass	2 026 952,00 €	11 381 400,00 €	10 846 351,00 €	10 847 600,00 €	11 215 000,00 €	10 854 600,00 €	1 470 000,00 €	2 080 000,00 €	2 080 000,00 €
Eau Régie	2 332 000,00 €	1 907 000,00 €	4 807 000,00 €	5 760 000,00 €	5 865 000,00 €	2 790 000,00 €	2 790 000,00 €	2 790 000,00 €	2 790 000,00 €
DSP Eau	725 000,00 €	910 000,00 €	673 000,00 €						
	5 083 952,00 €	13 298 400,00 €	16 326 351,00 €	16 607 600,00 €	17 080 000,00 €	13 644 600,00 €	4 260 000,00 €	4 870 000,00 €	4 870 000,00 €
Nbre Tech Travaux	3	9	11	11	11	9	3	3	3
1 500 000,00 €									

- **Interrogations sur la nécessité de création des postes suivants**
Attente résultat de l'audit ? :
 - **Technicien d'exploitation Eau pour le suivi des recherches de fuites et de la maintenance des appareils de régulation**
 - **Instruction des dossiers d'urbanisation et suivi des raccordements (2 ETP à ce jour, évolution des PC ?)**
Service actuellement en tension...

18 octobre 2021

Communauté de Communes du Genevois - Bureau Communautaire

8

BUDGET EAU POTABLE

Dépenses d'investissement

- **Schéma Directeur d'Alimentation en Eau Potable**
NALDEO – rapport 2021
 - Travaux de fiabilisation et de sécurisation de la distribution sur 12 ans (14 millions €)
 - Traitement des eaux de la nappe du Genevois (9 millions €)
 - Maintien du patrimoine des canalisations (1,4 millions €/an)
 - Doublement des forages de Matailly (0,4 millions €)
- **Fiabilisation, sécurisation des automatismes et supervision (0,5 millions €)**
Estimation interne
- **Création de locaux administratifs et techniques pour les services (1,6 millions € - 50/50 avec Ass)**
AMOME - 2020

18 octobre 2021

Communauté de Communes du Genevois - Bureau Communautaire

9

Dépenses de fonctionnement

Budget Assainissement

- **Création de 2 postes de contrôleurs de raccordements et réseaux**
(Saturation des réseaux par eaux parasites, absence de contrôle des nouveaux logements...)
Réalisation de 2 contrôles/jour chacun, soit 800 contrôles réalisés en plus chaque année, ce qui avec les 200/an réalisés en moyenne actuellement permettrait de réaliser 1 000 contrôles chaque année.
Pour un nombre de branchements total estimé à 15 000 sur le territoire, soit plus de 15 ans pour vérifier la totalité du territoire.
- **Création d'un poste de Technicien de maintenance assainissement / conducteur STEP**
(Dégradation des équipements par absence de maintenance préventive)
2,5 ETP à ce jour dont 0,5 en contrat d'apprentissage pour 7 STEP.
- **Création d'un poste spécifique au SPANC**
Financé par le budget SPANC et la mise en place d'une redevance ANC.
- **Interrogations sur la nécessité de création des postes suivants**
Attente résultat de l'audit ? :
 - **Mise à jour des servitudes de passage de canalisations, acquisition foncières...**

18 octobre 2021
Communauté de Communes du Genevois - Bureau Communautaire
10

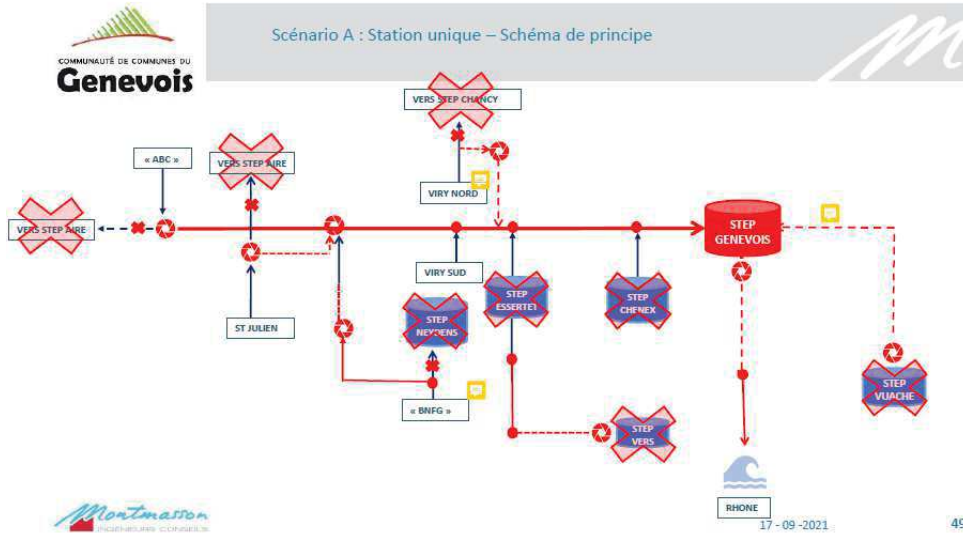
Dépenses d'investissement

Budget Assainissement

• Fiabilisation, sécurisation automatismes et supervision <i><u>Estimation interne</u></i>	(0,5 millions €)
• Diagnostic assainissement – ABC <i>Rapport Réalités Environnement - 2012</i>	(1 million €)
• Diagnostic assainissement – Vuache <i>Rapport Réalités Environnement - 2012</i>	(0,35 million €)
• Diagnostic assainissement – BNFP <i>Rapport Réalités Environnement – 2015</i>	(2,5 millions €)
• Diagnostic assainissement – Viry <i>Rapport Réalités Environnement - 2015</i>	(0,5 million €)
• Diagnostic assainissement – St Julien <i>Rapport Réalités Environnement - 2021</i>	(2,3 millions €)
• Renforcement STEP Jonzier et Savigny <i>Estimation service</i>	(3 millions €)
• Création de locaux administratifs et techniques pour les services - 50/50 avec Ass <i>AMOME - 2020</i>	(1,6 millions €)
• Etude faisabilité traitement – STEP <i>Rapport Montmasson- 2021</i>	Quel Scénario ?

18 octobre 2021
Communauté de Communes du Genevois - Bureau Communautaire
11

Etude de restructuration des STEP (A)



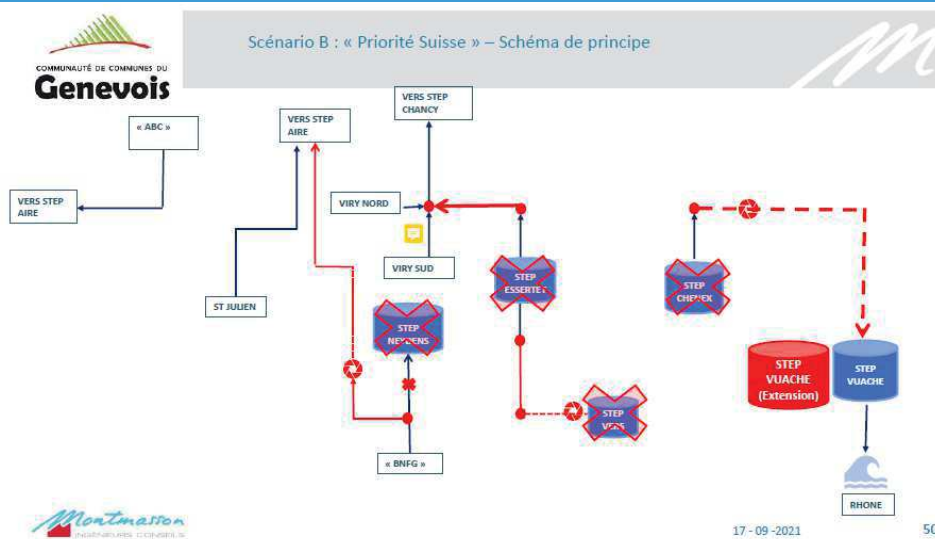
18 octobre 2021

Communauté de Communes du Genevois - Bureau Communautaire

49

12

Etude de restructuration des STEP (B)



18 octobre 2021

Communauté de Communes du Genevois - Bureau Communautaire

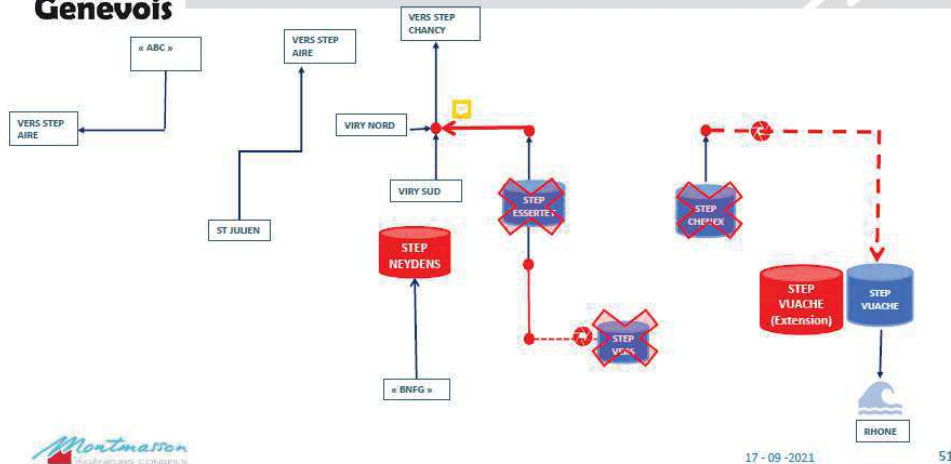
50

13

Etude de restructuration des STEP (C)



Scénario C: « Statu Quo » – Schéma de principe



18 octobre 2021

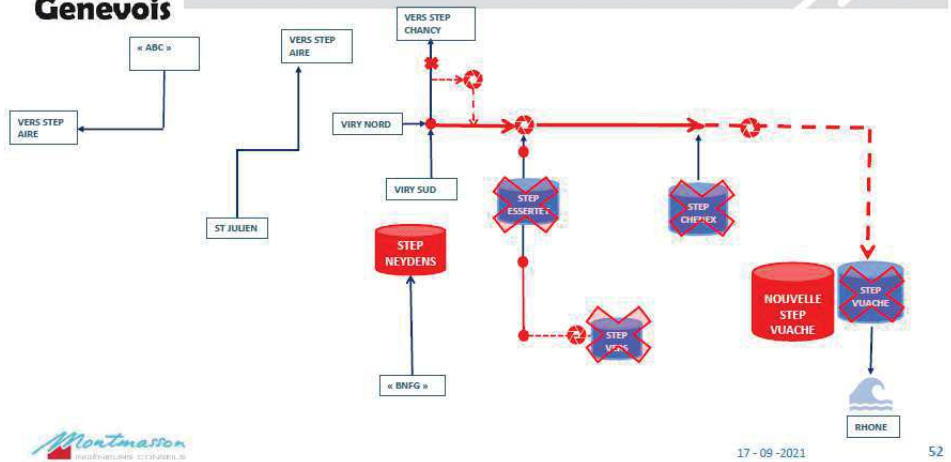
Communauté de Communes du Genevois - Bureau Communautaire

14

Etude de restructuration des STEP (D)



Scénario C: « Priorité CCG » – Schéma de principe



18 octobre 2021

Communauté de Communes du Genevois - Bureau Communautaire

110

Synthèse comparative



Synthèse comparative

Scénario A Station unique	Scénario B Priorité Suisse	Scénario C: Statu Quo	Scénario D Priorité CCG
<p>Ce scénario nécessite une importante restructuration des réseaux qui prendra du temps pour être réellement opérationnelle et dont la première tranche fonctionnelle est elle même longue et onéreuse pour solutionner la problématique Neydens. L'intérêt à long terme d'aller vers le RHONE doit être mis en balance avec la diminution des apports hydriques dans le NANT de la FOLLE.</p> <p>Ce scénario eut été plus pertinent en cas de création « ex nihilo » d'un système d'assainissement pour l'ensemble du territoire</p>	<p>Cette solution mobilise le moins de moyens financiers en termes d'investissement et permet une gradation progressive des coûts au fur et à mesure du temps par le biais de la redevance d'assainissement</p> <p>Ce scénario bien que "rapide" à mettre en œuvre pour solutionner la problématique de la STEP NEYDENS conduit à une réduction hydrique du Nant de la FOLLE et reste fortement liée techniquement et financièrement à l'accord transfrontalier.</p>	<p>Cette solution favorise le maintien d'un bilan hydrique dans le Nant de la FOLLE sous réserve d'admettre des exigences de rejets très performantes, restant acceptables pour les technologies actuelles et compatible, la plupart du temps, avec le respect du « bon état » au sens réglementaire.</p> <p>La station restera soumise à d'éventuelles évolutions réglementaires futures (traitement des micropolluants ?)</p>	<p>Cette solution tend à favoriser un compromis et un équilibre entre préservation du bilan hydrique, solutionnement de la problématique de la STEP de NEYDENS et exploitation optimale du site de la STEP VUACHE. Bien que relativement élevée financièrement, elle peut toutefois être déclinée par tranches fonctionnelles successives et finalement constituer une évolution à long terme du scénario C</p>

Coût investissement :
Coût Fonctionnement :

90 millions €

2,9 millions €/an

24 millions €

6,9 millions €/an

28 millions €

6,1 millions €/an

47 millions €

5,7 millions €/an

18 octobre 2021

Communauté de Communes du Genevois - Bureau Communautaire

16

Dépenses d'investissement

Budget Assainissement

- **Fiabilisation, sécurisation automatismes et supervision** (0,5 millions €)
Estimation interne
- **Diagnostic assainissement – ABC** (1 million €)
Rapport Réalités Environnement - 2012
- **Diagnostic assainissement – Vuache** (0,35 million €)
Rapport Réalités Environnement - 2012
- **Diagnostic assainissement – BNFP** (2,5 millions €)
Rapport Réalités Environnement – 2015
- **Diagnostic assainissement – Viry** (0,5 million €)
Rapport Réalités Environnement - 2015
- **Diagnostic assainissement – St Julien** (2,3 millions €)
Rapport Réalités Environnement - 2021
- **Renforcement STEP Jonzier et Savigny** (3 millions €)
Estimation service
- **Création de locaux administratifs et techniques pour les services - 50/50 avec Ass** (1,6 millions €)
AMOME - 2020
- **Etude faisabilité traitement – STEP** (47,3 millions €)
Rapport Montmasson- 2021
(Subventions ~ 15 millions €)

18 octobre 2021

Communauté de Communes du Genevois - Bureau Communautaire

17

Atténuation de l'impact tarifaire

Les augmentations, qui pourraient mettre en difficulté certaines catégories d'utilisateurs, nécessitent la mise en place d'outils pour en diminuer l'impact.

- **Mesure préventive – Mensualisation de la facturation**

Diminution de l'impact psychologique du montant de la facture et meilleure gestion de la trésorerie de l'abonné. On passe de 2 factures d'environ 256 €/an à 12 prélèvements de 42 €/mois.

Difficultés avec la TP qui ne souhaite pas la mettre en place... Nécessité d'une validation politique pour appuyer ou passage en régie de recettes

- **Mesures préventives – Tarification sociale**

Article L2224-12-1-1 du CGCT, les services d'eau et d'assainissement sont autorisés à mettre en œuvre des mesures sociales pour faciliter le paiement des factures d'eau, avec entre autres la mise en place d'un tarif spécifique selon les revenus du foyer.

- **Mesures curatives - Abondement du FSL**

Article L2224-12-3-1 du CGCT, La collectivité peut abonder le FSL pour financer les aides relatives au paiement des fournitures d'eau à hauteur max de 2% des redevances perçues.

Les services sociaux interviennent directement pour aider les personnes en difficultés pour le règlement partiel ou total de leurs factures.



Mise à jour du RIFSEEP

Présentation en BUREAU du 18/10/2021

Définition

- Le RIFSEEP (régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel) remplace la plupart des primes et indemnités existantes dans la fonction publique territoriale depuis le 1^{er} janvier 2016
- Il se décline en deux parts :
 - IFSE : indemnité de fonctions, de sujétions et d'expertise = part fixe
 - CIA : complément indemnitaire annuel = part variable

Rappel de l'existant à la CCG

- La CCG a délibéré en 2016 et en 2018 pour instaurer les 2 parts :
 - IFSE, dont :
 - une part fixe
 - une part variable, via l'expérience professionnelle (non encore appliquée)
 - CIA, avec une fourchette comprise entre 0 € et 400 € (*associée à un « rebasage » initial de - 100 € sur l'IFSE annuelle*)
- Il est indiqué dans la délibération que :
 - les agents conservent le montant de leur régime indemnitaire antérieur, nonobstant la classification de leur poste, dès lors que celui-ci était supérieur au montant du RIFSEEP
 - la part liée à l'expérience professionnelle fera l'objet d'une révision tous les 4 ans

Matrice actuelle

Groupe de fonction	Libellé	Montant IFSE
1	Direction générale	18 000 – 22 000
2	Responsable de pôle	15 300 – 18 700
3	Responsable de service - Fonctions complexes /forte expertise / sujétions (contraintes horaires fortes)	9 900 – 12 100
4	Responsable d'un équipement -Fonctions avec expertise	7 200 – 8 800
5	Adjoint relevant du niveau 4 - Responsable d'une activité	6 120 – 7 480
6	Adjoint relevant du niveau 5 -Fonctions avec une technicité particulière	5 400 – 6 600
7	Non encadrant – Fonctions opérationnelles avec qualification renforcée	4 680 – 5 720
8	Non encadrant – fonctions opérationnelles	4 050 – 4 950

Objectifs de la mise à jour

- La collectivité engage une réflexion visant à ajuster la grille du RISEEP pour :
 - actualiser la matrice à l'évolution de l'organigramme (ex : création de niveaux hiérarchiques « direction », direction adjointe régies eau/assainissement)
 - repositionner les postes dans les groupes mis à jour en tenant compte du niveau d'encadrement et d'expertise
 - débloquer les montants plancher/plafond en vue de disposer d'une latitude supplémentaire lors des recrutements et sur des métiers / filières en tension

3 types de scénarios

1 = Un simple ajustement à l'organigramme

2 = 1 + améliorer l'attractivité avec une légère revalorisation (nouveau montant médian)

3 = 2 + procéder à une revalorisation des postes opérationnels

Scénario 1 ajustement

1 – **Un simple ajustement** de la matrice actuelle
Montant du RI basé sur le minimum du groupe
20 agents (sur 225) concernés : pôle social (directrices et
adjointes aux directrices), postes d'accueil (changement de
groupe)
Enveloppe annuelle supplémentaire de l'ordre de 7 000 €

Pas d'ajustement avec le nouveau médian
➤ Inégalité entre les agents de la collectivité et ceux
recrutés

Scénario 2

2 – **Une légère revalorisation**
RI rebasé sur le nouveau « médian » qui remplace le
médian actuel
95 agents (sur 225) concernés
Enveloppe annuelle supplémentaire de 45 000 € soit 0,5 %
de la masse salariale (9,4 M€)

Scénario 3

3 – Une revalorisation des postes opérationnels :

Revalorisation portant sur :

- fonctions opérationnelles(NE4)
- fonctions opérationnelles et qualifications particulières (NE3)

Métiers en tension : chauffeur, ripeur, assistante petite enfance

175 agents (sur 225) concernés

Enveloppe annuelle supplémentaire de 90 000 € à 104 000 € (3 variantes), soit 1 % de la masse salariale

	Groupe	Libellé du groupe	Postes	Détail du poste	fourchettes actuelles	médian depuis 2016	nouvelle proposition 1/01/2022	Proposition nouvelles fourchettes		
Postes de direction	D1	DGS	DGS	DGS	18000	22000	19900	20000	18000	24000
	D2	DGA	DGA	DGA			18250	17000	22000	
	D3	Directeur de pôle	Directeur de pôle	directeur de pole	15300	18700	16900	17000	15300	20000
Postes d'encadrement	E1	Directeur et directeur adjoint	Directeur Directeur d'un SPIC / Régie Adjoint au directeur de pôle	directeur des dyn territoriales et dev durable directeur d'un SPIC adjoint au directeur de pôle				13000	12000	16000
	E2-1	Chef et coordinateur de services Responsable et coordinateur d'équipements Encadrement de proximité (dont adjoint)	- Chef de service - Coordinateur de services (petite enfance / crèches) - Adjoint au directeur - Adjoint au directeur d'un SPIC	par service, on entend un service dans son ensemble : déchets rh, communication, urba, foncier, ADS mobilité, SCCP, finances coordonnateur petite enfance RAM, MTJD Direction mutualisée Eau et assainissement				11750	11000	14000
	E2-2				9900	12100	10900	10625	10000	12500
	E3-1		- Chef d'équipe - Responsable d'une ou plusieurs structures (crèches, micro-crèches)	régies eau/asst et travaux, déchets (collecte, déchetterie)				9125	8500	11000
	E3-2			directrices de crèche	7200	8800	7900	8500	8000	10000
	E3-3							8000	7500	9500
	E4-1							7725	7300	9000
	E4-2	Adjoint au chef de service ou d'une structure ou d'une équipe		adjoint finances, SCCP adjoint directrice de crèche adjoint au chef d'équipe (déchets / collecte)	6120	7480	6700	7100	6700	8300
	E4-3						6700	6200	7500	

	Groupe	Libellé du groupe	Postes	Détail du poste	fourchettes actuelles		médian depuis 2016	nouvelle proposition 1/01/2022	nouvelle proposition 1/01/2022	nouvelle proposition 1/01/2022	Proposition nouvelles fourchettes	
Postes non encadrants	NE1-1	Fonctions avec ingénierie renforcée	Chargé de mission avec ingénierie Chargé de projet	mobilité, habitat, économie, planification, transition écologique, trame bleue/ GEMAPI, modes doux, CLS, eau/pluvial, commerce	6120	12100	10900	8750	8750	8750	7500	12500
	NE1-2							6650	6650	6650	6200	8000
	NE2-1	Fonctions avec technicité	Postes avec fonctions de technicité et connaissances professionnelles particulières sur un poste opérationnel	assistants (comptables, déchets, rh, sccp, communication, service social, mobilité) techniciens travaux, exploit, eau, assainissement référénts composteurs, collecte des déchets SIG / observatoire instructeur droit des sols juriste éducatrice transports publics	5400	6600	5900	7200	7125	7125	6500	9000
	NE2-2							6400	6375	6375	6000	7500
	NE2-3							6100	5900	5900	5400	6700
	NE3	Fonctions opérationnelles avec qualification renforcée	Postes avec fonctions opérationnelles et qualifications particulières	auxiliaire de puériculture cuisinier gestionnaire chauffeur OM gardien déchetterie agent d'exploitation eau/asst gardien gymnase agent d'accueil agent administratif clientèle eau/assainissement	4680	5720	5100	5700	5600	5600	4700	6500
	NE4	Fonctions opérationnelles	Postes avec fonctions opérationnelles	ripeur agent d'entretien assistante petite enfance	4050	4950	4400	4900	4900	4800	4050	5500
								104 000 €	96 000 €	90 000 €		

3 variantes ① ② ③

Des éléments de comparaison

- Informations obtenues de 10 des 17 communes (Comparaison réalisée sur la base du RI annuel consolidé (IFSE + CIA + 13^{ème} mois le cas échéant), Pour la CCG : variante n°3

Fonctions opérationnelles cat C

COMMUNE	3 000
COMMUNE	3 800
COMMUNE	4 200
COMMUNE	4 500
COMMUNE	4 800
CCG	5 000
COMMUNE	5 150
COMMUNE	5 400
COMMUNE	5 800
COMMUNE	6 300
COMMUNE	6 500

Fonctions avec technicité – cat C / B

COMMUNE	5 400 cat C
COMMUNE	5 500 ou 6 950 cat C
COMMUNE	6 000 cat C
CCG	6 100 cat C
	6 600 cat B
COMMUNE	6 400 cat C
	6 700 cat B
COMMUNE	6 700 cat C
	7 700 cat B
COMMUNE	6 900 cat C
COMMUNE	7 000 cat C
COMMUNE	7 300 ou 8 300 cat C
COMMUNE	7 600 cat C

Des éléments de comparaison

• Fonctions avec forte expertise

COMMUNE	6 800 cat C
CCG	6 850 cat B
	8 950 cat A
COMMUNE	7 100 cat C
COMMUNE	7 350 cat C
COMMUNE	7 900 cat B et A
COMMUNE	10 300 cat B
	14 000 cat A
COMMUNE	10 600 cat C
COMMUNE	12 000 cat A

• Direction

CCG	15 000
COMMUNE	18 700
COMMUNE	21 000

• DGS cat A

CCG	20 000
COMMUNE	23 000
COMMUNE	25 000
COMMUNE	33 000

Responsable de service cat B / A

CCG	10 850 cat B
	11 950 cat A
COMMUNE	12 800 cat B
	14 400 cat A
COMMUNE	13 000 cat B
COMMUNE	13 300 cat B
COMMUNE	14 100 cat B
	18 850 cat A

Direction de pôle cat A

CCG	17 500
-----	--------

Secrétaire de mairie

COMMUNE	5 800 cat A
COMMUNE	9 000 cat A
COMMUNE	9 000 cat A
COMMUNE	11 000 cat C
COMMUNE	11 300 cat A
COMMUNE	12 400 cat A
COMMUNE	16 800 cat B

Planning

- Proposition de planning :

- Bureau : 18 octobre
- Comité technique : 19 octobre et 9 novembre
- Conseil communautaire : 29 novembre ou 13 décembre
- Application : à compter du 1^{er} janvier 2022



Merci de votre attention